

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200218-D2020-07-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020.

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-07 en date du 18/02/2020 concernant l'étude d'aménagements de sécurité routière dans le village des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 18 Février 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 12 Février 2020, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel DUCHEZ, Michel JACQUET, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Marc DUBREUIL, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Christelle LATOUR été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	12	0	12	12	12	0

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des relevés effectués en vue de mesurer la vitesse de circulation des véhicules dans la traversée du village des Allois.

Il propose à l'assemblée de faire réaliser une étude par l'Agence Technique Départementale afin de déterminer les améliorations qu'il serait possible d'apporter en matière de sécurité pour les riverains des voies concernées et les usagers de la route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'Agence Technique Départementale afin de faire réaliser une étude technique et une estimation du coût des travaux à réaliser afin d'améliorer la sécurité dans le village des Allois.

A La Geneytouse, le 20 février 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 20 février 2020.